

La commission européenne va enquêter sur le projet d'extraction de sables coquillers en baie de Lannion

Le 14 février 2014, la présidente de la commission nous informe que notre pétition a été « jugée recevable conformément au règlement du Parlement Européen, puisque les questions soulevées relèvent de l'activité de l'Union Européenne. Nous avons demandé à la Commission Européenne de procéder à une enquête préliminaire sur les différents aspects du problème. »

Par notre courrier du 27 avril 2013, nous avons attiré l'attention de la Commission des Petitions sur les conséquences si ce projet est adopté :

- l'absence et/ou l'insuffisance globale des études produites au dossier d'enquête publique
- Les impacts environnementaux irréversibles et exorbitants, notamment sur les deux zones Natuea 2000 de Côte de Granit Rose et de Morlaix distantes de 1 km chacune.
- Les impacts économiques et touristiques désastreux sur les emplois non délocalisables

C'est une première victoire de notre collectif qui confirme tous les éléments que nous soulevons depuis le dossier d'enquête publique qui s'est déroulé du 25 octobre au 25 novembre 2011.

Notre pétition est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la commission, qui se tiendra le 1er avril 2014 à Bruxelles vers 10h.

Il convient que rappeler que tous les élus et parlementaires concernés ont émis un avis défavorable à ce projet et soutiennent l'action de notre collectif.